



UNIVERSITE D'ETE DES AVOCATS

SESSION 2015

L'Université d'Été des Avocats vous propose, pour sa 40^{ème} session, un programme attractif et innovant offrant à votre choix trois semaines de formation au mois de juillet :

1^{ère} formation :

- du 13 au 17 juillet 2015

2 et 3^{èmes} formations, en concomitance :

- du 20 au 24 juillet 2015

L'Université d'Été des Avocats, est une association sans but lucratif, ayant une expérience reconnue depuis 1976 dans la formation permanente des professionnels de droit. Ses sessions sont ouvertes à tous les avocats mais aussi à tous juristes et à toutes personnes exerçant des responsabilités dans la vie professionnelle ou associative et souhaitant faire le point sur les questions juridiques traitées.

Les formations dispensées par l'Université d'Été des Avocats sont validées par le Conseil National des Barreaux au titre de la formation professionnelle continue des avocats.



LIEU DE LA FORMATION

Le Grand Vignoble

HOTEL *** - RESTAURANT - CENTRE EQUESTRE
24140 SAINT JULIEN DE CREMPSE (Près de Bergerac)
Tél. 05 53 24 23 18 - Fax 05 53 24 20 89
Web : www.manoirdugrandvignoble.com



LES PROCEDURES COLLECTIVES

Par Monsieur le Professeur Philippe ROUSSEL GALLE

Professeur à l'Université Paris Descartes (Paris V) Sorbonne-Paris-Cité

Co-directeur de la Revue des procédures collectives

Thème 1 : La prévention toujours et encore. Alertes, mandat ad hoc et conciliation.

- De nouvelles issues du mandat ad hoc et de la conciliation.
- De nouvelles stratégies ?

Thème 2 : Les procédures de traitement judiciaire. Plus d'outils, des outils plus sophistiqués.

- Comment et quand les utiliser ?
- Conversions et articulations entre ces procédures.
- Les plans à l'épreuve des droits des actionnaires : libération du capital social, augmentation de capital, cession forcée d'actions ...
- Les plans à l'épreuve des droits des créanciers.
- Le débiteur en liquidation judiciaire : durée, portée du dessaisissement, droits propres, etc...
- Le rétablissement professionnel, quel fonctionnement ? quel avenir ?

Thème 3 : Les créanciers. Des créanciers mieux protégés et plus impliqués ?

- Retour sur la notion de créanciers antérieurs / postérieurs utiles. Quid de la taxe foncière ?
- Situation des créanciers antérieurs et assimilés.
- Situation des créanciers postérieurs méritants.
- Quelle sûreté choisir ?
- La déclaration d'insaisissabilité, une protection efficace ? une technique de garantie efficace ?

Thème 4 : Le dirigeant.

- Protection du patrimoine du dirigeant personne physique
- Quid des biens indivis ?
- Quid du régime matrimonial ?
- Quid de sa responsabilité ?
- Quid des actions en responsabilité ?
- Quid des sanctions professionnelles ?

Thème 5 : Les cocontractants

- Le régime général des contrats en cours.
- Le bail.
- Le crédit-bail.
- Les revendications.

Thème 6 : Un peu de procédure ...

- Qui mettre en cause dans telle ou telle action ?
- Survie de la personnalité morale de la société à sa liquidation et ses conséquences.
- L'impartialité renforcée.
- Le dépaysement facilité
- Désignation et remplacement des AJMJ / AJMJ coordinateurs
- Devenir contrôleur, pourquoi faire ?

Thème 7 : Le « nouveau » règlement européen n° 1346/ 2000

- La fin du forum shopping ?
- Le traitement des groupes de sociétés.
- Une meilleure sécurité juridique pour les créanciers ?

LIEU DE LA FORMATION

HOTEL DE LA CORDERIE ROYALE
Rue Audebert - BP 30275
17305 ROCHEFORT SUR MER
Tél : 05.46.99.35.35 - fax : 05.46.99.78.72
www.corderieroyale.com



ASPECTS INTERNATIONAUX DU DROIT DES AFFAIRES

Par Monsieur le Professeur Pierre BERLIOZ
Professeur à la Faculté de droit de REIMS

PARTIE 1. SÉCURISER ET SUPERVISER UN CONTRAT

1. Intégration de la dimension internationale dans la sphère contractuelle

- I. Choix de la juridiction compétente
- II. Choix de la loi applicable

2. Situation du contrat en l'absence de stipulation relative à sa dimension internationale

- I. Tribunal compétent
 - 1/ Règles communes à tous les contrats
 - 2/ Règles propres à certains contrats
- II. Loi applicable
 - 1/ Loi applicable à la forme du contrat
 - 2/ Loi applicable au fond

PARTIE 2. ANTICIPER ET GÉRER L'ENGAGEMENT D'UNE RESPONSABILITÉ

1. Phase préparatoire à l'engagement d'une responsabilité

- I. Détermination de la loi applicable à la responsabilité
- II. Mesures provisoires et conservatoires
 - 1/ Définitions

2/ Tribunal compétent

3/ Loi applicable

2. Engagement de la responsabilité

- I. Tribunal compétent
- II. Loi applicable

PARTIE 3. FAIRE EXÉCUTER UNE DÉCISION OU UN ACTE DANS L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN

1. Production d'effet de plein droit

- I. Absence de contrôle a priori
- II. Contrôle a posteriori

2. Conditions de régularité internationale

- I. Signification de l'acte introductif d'instance
- II. Conformité à l'ordre public
- III. Absence de conflit de jugements
- IV. Absence de violation de certaines règles de compétence du règlement

3. Pouvoirs du juge de l'exécution

- I. Absence de compétence au fond
- II. Suites nécessaires de l'exécution

LIEU DE LA FORMATION

HOSTELLERIE DE FONTANGES

Route de Conques Marcillac - D 901

12850 ONET LE CHATEAU – RODEZ

Tél : 05 65 77 76 00 - fax : 05 65 42 82 29

www.hostellerie-fontanges.com



LE COMMERCE A L'EPREUVE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Par Monsieur le Professeur Mustapha MEKKI

Professeur à l'Université Paris 13 -Sorbonne Paris Cité

Directeur de l'institut de recherche pour un droit attractif

LA PREUVE :

- La question de la preuve électronique
- La preuve électronique en questions

LE CONTRAT PAR VOIE ELECTRONIQUE :

- Le droit commun du contrat
- Le droit spécial des contrats électroniques

LES LIBERTES :

- Libertés au travail et nouvelles technologies
- La protection de la vie privée
- Liberté d'expression sur internet

LES ACTIONS EN RESPONSABILITE :

- La loi applicable et le tribunal compétent
- Les prestataires fournisseurs et hébergeurs
- La responsabilité dans le cadre des moteurs et plateformes de vente

LE PREJUDICE DANS LA CONTREFAÇON DE LOGICIELS :

- La notion de faute lucrative
- La violation de licence de logiciel
- La sanction du "piratage" de logiciels

ORGANISATION - Les participants se retrouvent le dimanche soir, veille de l'ouverture des travaux pour faire connaissance et dîner ensemble.

Les travaux juridiques laissent place, en fin d'après-midi, aux activités de détente et de découverte, aux visites culturelles ou aux activités sportives, en fonction des choix de chacun.

Un dossier documentaire préparé par l'intervenant est remis à chaque participant.

TARIFS DES FORMATIONS

◆ Auditeur : dossier + enseignement + 5 jours en pension complète*	1 500 €
◆ Jeune avocat (ayant prêté serment après le 1er juillet 2010) : dossier + enseignement + 5 jours en pension complète*	1 200 €
◆ Accompagnant : ne suivant pas les travaux et logeant avec un auditeur *	800 €
◆ Auditeur externe : dossier + enseignement + 5 déjeuners	900 €

*** accueil et arrivée pour dîner le dimanche soir.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT :

Mme M. Prénom : NOM :

Avocat au Barreau de : ou exerçant la profession de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Tél. Fax :

E-mail :

INSCRIPTION :

S'inscrit à la semaine du :

1) - 13 au 17 juillet (les procédures collectives par le Pr. ROUSSEL-GALLE)

En qualité de : auditeur accompagnant externe

2) - 20 au 24 juillet (Aspects internationaux du droit des affaires par le Pr. BERLIOZ)

En qualité de : auditeur accompagnant externe

3) - 20 au 24 juillet (le commerce à l'épreuve des nouvelles technologies par le Pr. MEKKI)

En qualité de : auditeur accompagnant externe

BULLETIN ET REGLEMENT A RETOURNER A :

1/Semaine du 13 au 17 juillet 2015 (Procédures collectives - PR ROUSSEL-GALLE)

Me Thierry CHIRON, Administrateur
LEGI-CONSEILS BOURGOGNE
21 avenue Albert Camus
B.P. 56605 - 21066 DIJON CEDEX
☎ 03 80 28 05 53
✉ thierry.chiron@legiconseils.com

2/Semaine du 20 au 24 juillet 2015 (Aspects internationaux de droit des affaires - PR BERLIOZ)

Me Isabelle GRENIER, Administrateur
90 rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE
☎ 04 91 48 26 95
✉ isabelle.grenier@yahoo.fr

3/Semaine du 20 au 24 juillet 2015 (Le commerce à l'épreuve des nouvelles technologies - PR MEKKI)

Me Eric RAFFIN, Administrateur
57 rue de Talleyrand
BP 2528- 51071 REIMS CEDEX
☎ 03 26 47 74 22
✉ e.raffin@raffinassocies.com

REGLEMENT :

Pour valider mon adhésion, j'adresse un chèque de
d'Été des Avocats à l'administrateur de la semaine choisie.

€ à l'ordre de l'Université

A
LE

SIGNATURE